

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **- SEANCE DU 19 JUIN 2009 -**

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, Mme VAILLANT, M. GUETTE, M. MARSAT, M. ORGOGOZO, M. REIFFERS.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 00. Il communique aux membres du Conseil les informations obtenues lors de la dernière réunion de la Conférence des Présidents d'Universités.

#### **a) Mastérisation**

Il apparaît désormais acquis que les décrets sur la « mastérisation », actuellement au Conseil d'État, seront publiés sous peu. Ces décrets prévoient notamment :

- ♦ qu'il faudra être titulaire d'un master pour pouvoir s'inscrire à l'agrégation,
- ♦ pour les autres concours, il faudra, soit avoir le M1 et s'inscrire en M2 en même temps qu'au concours ou bien avoir déjà un M2 de quelque nature que ce soit. Un candidat reçu au concours mais collé au M2 conservera le bénéfice de son concours durant un an.

A ce jour, si le concours apparaît clairement positionné en M2, deux calendriers sont à l'étude reposant pour le premier sur des écrits en septembre et pour le second en janvier.

Dès lors, les membres du supérieur de la commission ont considéré qu'ils n'avaient plus rien à faire dans cette commission devenue inutile et ont décidé de « claquer la porte » le 10 juin au matin. Pour autant, la CPU a décidé de poursuivre ses consultations de manière à être une force de proposition indépendante.

#### **b) Prime d'Excellence Scientifique (ex PEDR)**

Les établissements ne disposant pas à ce jour des compétences et responsabilités élargies verront les dossiers examinés au niveau national par des collègues d'experts nommés par la DEGESIP.

Les établissements passés aux RCE auront un système à double étage, avec un premier examen assuré par une commission nationale puis une phase de décision locale.

#### **c) Primes des Présidents d'Universités**

Un décret à venir intègre deux nouveautés au projet initial du Ministère. Il n'appartiendrait plus au Conseil d'Administration de voter la prime du président à l'intérieur d'une fourchette. Le niveau de la prime dépendra du passage ou non aux RCE sur la base de 18 000 euros bruts pour les établissements non passés aux RCE et 28 200 euros aux autres. De plus, le Ministère envisage dans les deux cas de figure d'attribuer une prime,

correspondant au maximum à un montant de 20 %, aux Présidents en fonction de critères non encore précisés qu'il définira lui-même.

#### **d) Préciput ANR**

Le préciput des ANR (actuellement de 9 %) va être augmenté (pour atteindre 20 %). Il est prévu que le différentiel reviendra à l'équipe de recherche, ce qui peut être considéré comme allant à l'encontre du principe des crédits non fléchés.

#### **e) Risque de pandémie grippale**

Elle est prise très au sérieux par le gouvernement qui s'attend à un nombre élevé de victimes (évaluation sur la base de 30 000 morts, soit le double de la canicule). Le Ministère demande aux établissements d'envisager des hypothèses de fermeture des locaux à partir de fin septembre pouvant aller jusqu'à dix semaines. Les universités doivent donc, d'ici la rentrée, établir une liste nominative des personnels autorisés à entrer dans les locaux de l'Université en cas de fermeture et préparer les conditions de mise en œuvre d'une pédagogie à distance.

#### **f) Question de la modulation des services et de la 193<sup>ème</sup> heure**

La CPU renonce, pour des raisons essentiellement juridiques, à élaborer sa note visant à contraindre chaque université à reconnaître systématiquement la 193<sup>ème</sup> heure comme la première heure complémentaire.

Monsieur le Président aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour.

### **I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2009**

➔ *Monsieur le Président soumet au vote du Conseil le procès-verbal de la séance du 29 mai qui est adopté à l'unanimité.*

### **II - EXAMEN DES PROJETS DEPOSES DANS LE CADRE DU PLAN REUSSIR EN LICENCE**

Monsieur le Président, après avoir rappelé l'importance actuelle et plus encore future du budget 2009 dédié au Plan Réussir en Licence (évalué à 1 433 510 €), donne la parole à Monsieur COQUELIN, Vice-Président du CEVU.

Monsieur BEYLOT soulève la question du projet basé sur la demande de moniteurs-étudiants pour « compenser » le départ des techniciens audio-visuels dans le cadre de la mise en place du projet de service « Cellule Audiovisuelle ». Il précise qu'il n'est pas complètement convaincu du caractère prioritaire de ce dossier.

Monsieur JOURDAN explique aux membres du Conseil l'engagement de l'université vis-à-vis de l'IUT.

Monsieur JOLY rappelle que la réorganisation spatiale du service n'a pas entraîné de modification des missions confiées aux collègues de ce service.

Madame DINCLAUX revient sur la question du projet de la Maison des Arts pour poser la question du poste de régisseur occupé par Monsieur LONG, Technicien Recherche

et Formation de l'IUT. Elle explique, qu'après le départ à la retraite de Monsieur LONG, l'IUT demandera la restitution du poste, ce qui posera donc à nouveau la question du poste de régisseur de la Maison des Arts.

Elle rappelle l'importance des difficultés budgétaires de l'IUT qui justifie la délégation « a priori » d'une partie des crédits du Plan Licence.

Monsieur BAUDORRE rappelle que le transfert du poste de Monsieur LONG s'est accompagné du transfert des missions de reprographie prises en charge par le STIG. Il reconnaît tout à fait les contraintes budgétaires de l'IUT qui l'ont conduit à proposer à l'époque cette dotation anticipée destinée à supporter, au moins en partie, des dépenses de fonctionnement courantes.

Monsieur GIRON, à l'étude des projets de semaines d'intégration et d'accueil, soulève la question de l'articulation entre le Plan Licence et la gestion du FSDIE. Il se déclare cependant satisfait de voir se développer des projets visant à mettre en valeur la culture d'établissement.

Il se déclare peu satisfait des modalités d'examen par le CA de ces projets qui contraignent les conseillers à voter sur des sommes globales sans pouvoir étudier en détail chacun des projets proposés.

Monsieur le Président reconnaît tout à fait que ces modalités d'examen devront être améliorées l'an prochain avec notamment l'instauration de nouvelles mesures obligatoires d'évaluation des projets validés l'année précédente.

Madame DUPAU soulève la question des difficultés importantes rencontrées cette année pour assurer le suivi de l'exécution du Plan Licence. Elle rappelle le vote d'un précédent Conseil validant le principe de mise en place de codes analytiques dédiés au Plan Licence.

Madame BOULERIE souhaite qu'à l'avenir les moyens soient accordés prioritairement aux filières qui connaissent le taux d'échec en licence le plus important.

Monsieur PEBARTHE rappelle la complexité de l'analyse de l'ensemble des causes de l'échec universitaire. Il rappelle la part importante liée à la précarisation croissante des étudiants.

Monsieur POLI souhaite voir le Conseil reprendre un rôle politique visant à définir les grandes priorités stratégiques de ce Plan Licence.

Après avoir validé quelques modifications budgétaires au document voté par le CEVU visant à respecter le budget global de ce Plan Licence, Monsieur le Président soumet ensuite au vote la synthèse des projets (voir annexe n° 1) :

Abstention : **2**  
Contre : **1**  
Pour : **18**

☞ *Le Plan Licence est donc adopté.*

### **III - CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2009/2010**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le document adopté en CEVU. Il rappelle l'organisation, début septembre, de la deuxième session des examens 2008/2009. Il attire l'attention des membres du Conseil sur la semaine de concertation portant sur la préparation du prochain contrat quadriennal. Il rappelle que le début des cours est fixé au 12 octobre. Il attire enfin l'attention du Conseil sur la proposition d'instauration d'une semaine de lecture mise en place au milieu du deuxième semestre.

Madame BOULERIE, rappelant l'Obligation Règlementaire de Service de 384 heures, soulève le problème posé aux PRAG/PRCE par ce projet de calendrier d'un second semestre organisé sur 11 semaines qui les contraindra à assurer un nombre très important d'heures sur ces 11 semaines.

Monsieur BEYLOT évoque le problème de la disponibilité des locaux, déjà particulièrement sensible sur 12 semaines, sur un calendrier à nouveau resserré.

Compte tenu de ces deux remarques, Monsieur le Président propose de retirer le projet de la semaine de lecture et de revenir à un semestre traditionnel de 12 semaines.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil le projet de calendrier suivant :

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE**

2009-2010

SEMAINE DE CONCERTATION AUTOUR DU PROJET DE CONTRAT D'ETABLISSEMENT :  
DU LUNDI 21 SEPTEMBRE AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

SEMAINE D'INTEGRATION :  
DU LUNDI 5 OCTOBRE AU VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

**SEMESTRE 1**

**Du lundi 12 octobre 2009 au samedi 16 janvier 2010**  
**(Début des cours le 5 octobre pour les formations professionnelles)**

**Vacances de Noël : du dimanche 20 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010**

EXAMENS 1<sup>ERE</sup> SESSION DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE :  
DU LUNDI 25 JANVIER AU SAMEDI 30 JANVIER 2010

**SEMESTRE 2**

**Du lundi 1<sup>er</sup> février au samedi 24 avril 2010**

**Vacances de printemps : du dimanche 25 avril 2010 au dimanche 2 mai 2010**

EXAMENS 1<sup>ERE</sup> SESSION DU 2<sup>EME</sup> SEMESTRE :  
DU LUNDI 3 MAI AU SAMEDI 8 MAI 2010

***Dispositif pédagogique particulier du lundi 24 mai au vendredi 4 juin 2010***

EXAMENS 2<sup>EME</sup> SESSION DES SEMESTRES 1 ET 2 :  
DU LUNDI 14 JUIN AU SAMEDI 19 JUIN 2010

**FERMETURE DE L'UNIVERSITE**

**Du vendredi 23 juillet au soir au lundi 16 août 2010 au matin**

Monsieur le Président propose ce calendrier au vote :

Abstention : **2**  
Contre : **1**  
Pour : **18**

➔ *Le calendrier universitaire 2009/2010 est adopté.*

#### **IV - POLITIQUE D'ACHAT**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DUPAU qui présente aux membres du Conseil le projet de révision de la politique d'achat de l'établissement.

Madame DUPAU propose de conserver le principe de la référence au Code des Marchés Publics et de faire du recours aux dispositions de l'ordonnance de 2005 une exception soumise à décision express du Président.

Elle présente l'évolution des seuils déclenchant les procédures de publicité et de mise en concurrence qui se caractérise par une augmentation des seuils et une diminution mécanique des procédures y afférant.

A la question de Monsieur BAUDORRE relative à la Commission d'Appel d'Offre, Madame DUPAU précise que cette Commission n'est plus obligatoire mais que l'université propose de conserver cette structure qui permet de garantir une certaine transparence et une certaine collégialité dans les choix de dépenses importantes pour l'établissement.

Monsieur RIBEYRE souhaite voir prochainement intégré à cette politique d'achat un principe de mise en valeur de l'« éco-achat ».

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil le projet de révision de la politique d'achat.

➡ *Ce projet est adopté à l'unanimité.*

#### **V - POLITIQUE D'AMORTISSEMENT**

Madame DUPAU informe les membres du Conseil de l'évolution de la définition des amortissements qui se réfèrent désormais à la notion d'utilisation du bien, que l'établissement soit ou non propriétaire de ce bien. La durée et le mode d'amortissement sont désormais en fonction de l'utilisation qui est faite du bien par l'établissement en fonction de ses caractéristiques propres.

Les biens amortissables acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 voient leur plan d'amortissement démarrer le jour qui suit leur mise en service.

Il est proposé que l'université adopte la pratique de l'amortissement linéaire (dotation aux amortissements = valeur d'acquisition ou coût des immobilisations / durée d'amortissement).

Madame DUPAU commente ensuite le tableau indiquant les durées d'amortissement proposées au Conseil (annexe n°2).

Monsieur le Président soumet ensuite aux membres du Conseil la proposition de nouvelle politique d'amortissement qui a vocation à remplacer celle qui avait été adoptée lors du Conseil du 17 décembre 2004.

➡ *Cette disposition est adoptée à l'unanimité.*

## **VI - DISPOSITIONS RELATIVES AUX FRAIS DE MISSION**

Madame DUPAU présente aux membres du Conseil la note relative aux nouvelles règles de prise en charge des frais de mission.

Cette note débattue en séance est présentée au vote après modifications. (Annexe n°3)

- ♦ Il est proposé de ramener le remboursement des repas pour les membres du comité de sélection à 15,25 € au lieu de 25 €.

Il convient de revoir les intitulés suivants :

- ♦ les déplacements des chargés de cours « **dont l'activité principale est située hors département** » (point 2 de l'annexe),

- ♦ les déplacements « **des membres extérieurs** » dans le cadre des comités de sélection.

➔ *Ces nouvelles dispositions sont adoptées à l'unanimité.*

## **VII - TARIFS 2009/2010**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les documents relatifs aux tarifs 2009/2010.

Le Conseil exprime le souhait de modifier la disposition proposée par le CEVU visant à faire payer aux étudiants membres des universités du PRES un tarif de certification égal à 50 % du tarif plein. Le Conseil propose d'appliquer le principe de gratuité pour ces étudiants pour le CLES-CLUB et le C2I.

Monsieur BEYLOT souhaite connaître l'état des réflexions sur les propositions émises il y a quelques mois par les VP CEVU du PRES qui devaient aboutir à la rédaction d'une convention visant, certes à ce que les étudiants des universités membres du PRES ne paient pas leur droit d'inscription aux certifications, mais à ce que, en revanche, leur université de rattachement s'acquitte de la somme correspondante auprès de notre université.

Madame DUPAU répond qu'aucun chèque n'a, à ce jour, été porté à l'encaissement. Elle estime qu'aucune facture n'a été envoyée aux établissements concernés. Elle s'interroge sur la réalité de la signature de cette convention et s'engage à faire le point sur ce dossier.

Monsieur le Président souhaite également que l'on soit plus vigilant sur un certaines autres recettes comme par exemple le remboursement à Bordeaux 3 des délégations de M. PAQUELIN au PRES et de M. LERAT au Ministère.

Madame DUPAU précise qu'actuellement seules les délégations CNRS sont effectivement remboursées.

Madame SANGUIRGO précise que les 75 € demandés aux personnels contractuels de Bordeaux 3 pour le C2I seront pris en charge par le budget de la formation continue des personnels BIATOS.

## **VIII - PRESENTATION DU PLAN CAMPUS PAR MONSIEUR ALAIN BOUDOU, PRESIDENT DU PRES**

Monsieur le Président remercie pour leur présence Monsieur BOUDOU et Monsieur HICKEL, responsable du projet « Plan Campus » au PRES ainsi que Monsieur le Directeur de l'ENITA. Il donne ensuite la parole à Monsieur BOUDOU.

Monsieur BOUDOU rappelle l'historique de la création du PRES bordelais avec 8 membres fondateurs et 8 membres associés. Le nombre de ceux-ci devrait augmenter prochainement puisque des conventions sont en cours avec l'INRIA, le CEMAGREF et que des discussions sont engagées avec le CNRS, l'INRA, l'INSERM et le CEA.

Au niveau national, à terme, il existera 12 à 14 PRES.

L'opération campus était prévue, au démarrage, pour traiter les seuls problèmes immobiliers avec le support juridique d'un partenariat public/privé. Or c'est un schéma innovant de Partenariat Public / Public qui a été proposé par le PRES au Ministère et qui a ensuite été accepté.

Le projet de Bordeaux a été classé n° 1 parmi les 6 premiers sites éligibles au plan campus. 6 autres sites ont été rajoutés depuis.

La dotation en capital pérenne du plan campus s'élève à 475 millions d'euros. Dans 25 ans, les bâtiments réhabilités reviendront à l'université de Bordeaux.

Cette somme sera placée à un taux de 4,25 %, ce qui permet à l'Etat de verser des loyers approchant les 20 millions d'euros par an à l'université de Bordeaux pendant 25 ans.

Bordeaux 1 est le site qui doit démarrer le premier.

Trois thématiques sont retenues :

- ♦ la formation,
- ♦ la recherche et la valorisation,
- ♦ la vie de campus.

Chacune de ces thématiques doit déboucher sur un projet immobilier.

En réalité, ce sont 538 millions d'euros qui sont en jeu, dont 82 millions d'euros reviendront au SHS (Bordeaux 3 et Bordeaux 4).

151 millions d'euros seront financés via le CPER, 100 millions d'euros par la Région Aquitaine et 228 millions d'euros seront consacrés au logement étudiant.

Le dispositif juridique retenu est le partenariat public/public.

L'Etat verse des loyers à l'université de Bordeaux qui alimente en apports, avec la Caisse des dépôts et consignations, la Région Aquitaine et d'autres partenaires (la CUB, notamment), une Société de Réalisation Immobilière organisée en Société par Action Simplifiée (SAS). La CDC pourra également faire des prêts à la SAS.

L'université de Bordeaux transfère les droits réels immobiliers via une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

C'est par un décret à venir que la région Aquitaine entrera dans le dispositif. Parmi les autres partenaires, la CUB est candidate mais d'autres discussions sont actuellement en cours avec les villes de Pessac, Talence, Bordeaux, Gradignan.

La société de réalisation immobilière élabore un contrat de réalisation/maintenance avec une entreprise de travaux sur la base d'une mise en concurrence reposant sur une procédure de dialogue compétitif. C'est cette entreprise qui réalise les travaux et la maintenance sur 25 ans.

Bordeaux est précurseur sur ce schéma qui désormais est aussi entériné par Strasbourg (université fusionnée depuis le 1<sup>er</sup> janvier), une partie du site de Lyon et l'école vétérinaire de Maisons-Alfort.

Monsieur BAUDORRE demande pourquoi le projet a évolué d'un projet d'intervention de 4 sociétés de réalisation au moins vers l'idée d'une seule.

Monsieur BOUDOU précise que les droits réels seront directement transférés par France domaine, bras armé de l'Etat, à une seule société, sans qu'ils ne le soient à l'université de Bordeaux. En revanche, l'université de Bordeaux détiendra 51 % de la société de réalisation.

Monsieur le Directeur de l'ENITA demande la place des écoles d'ingénieurs dans ce projet.

Monsieur BOUDOU explique qu'aucune université n'envisage de mettre la totalité de ces bâtiments dans l'Opération Campus. Ainsi, à titre d'exemple, il indique que l'université Segalen Bordeaux 2 souhaite y impliquer la moitié de ses bâtiments.

Monsieur RICHARD déclare regretter que cette présentation n'ait pas été faite aux membres des trois conseils.

Monsieur BOUDOU rappelle que les travaux seront probablement portés par un grand groupe. Il s'agira en l'occurrence essentiellement de projets de requalification et non de constructions neuves.

Il évoque, à ce titre, le problème de l'externalisation des opérations de maintenance et du devenir des équipes formant les services du patrimoine des universités, notamment celui de Bordeaux 1 qui a déjà été évoqué.

Monsieur le Président souhaite entendre la position du PRES par rapport au projet de création d'une Maison Internationale des Langues et Cultures. Monsieur BOUDOU répond que ce projet n'est pas abandonné.

Madame DUPAU souhaite poser la question de l'articulation de la logique du Plan Campus avec les perspectives ouvertes par la LRU de dévolution du patrimoine aux universités. Monsieur BOUDOU estime que les universités ne pourront pas accepter la dévolution patrimoniale dans le cadre de la loi LRU car elles risquent de bloquer le Plan Campus qui prévoit le versement de loyers par l'Etat.

Monsieur BOUDOU aborde ensuite les pré-requis de la réussite du plan campus sur le site bordelais :

- ♦ il faut réorganiser **l'offre de formation** : création de la licence de l'université de Bordeaux qui donnera plus de lisibilité à l'international, même si l'on ne change rien sur les diplômes délivrés aujourd'hui par chaque université, et permettra une présentation sur un portail unique de l'offre de formations de nos universités,

- ♦ il conviendra de créer des collèges thématiques pour le M et le D sur le modèle des « graduate schools » : un collège « sciences et technologies », « biologie-santé », « SHS », « Sciences de l'ingénieur », « sciences sociales », « droit, économie et gestion », « sciences de l'éducation »,
- ♦ il est indispensable de créer le doctorat unique de l'université de Bordeaux. Sur ce point, la prochaine étape sera le basculement des écoles doctorales au PRES.

La création de l'institut polytechnique de Bordeaux, regroupant 6 écoles d'ingénieurs, doit être couplée avec le plan campus. L'ESTIA souhaite y rentrer. L'ENITA (problème soulevé par son directeur !) ne peut y adhérer pour l'instant car son ministère de tutelle, le ministère de l'agriculture, mène à titre individuel une politique de regroupement d'écoles au niveau national qui va à l'encontre de la politique de site sur Bordeaux.

Les axes de développement de la formation seront la FAD, la création de CFA, la formation tout au long de la vie.

Monsieur BOUDOU aborde ensuite la politique de **recherche** : Trois départements sont prévus : « sciences et technologies », « biologie-santé », « SHS » avec des pôles thématiques d'excellence ; exemple pour les SHS : l'archéologie, avec le regroupement d'Ausonius et de PACEA.

Monsieur RICHARD s'étonne de constater que la thématique du « SUD » a disparu.

Monsieur BOUDOU estime nécessaire de développer une politique de site sur les SHS avec deux ou trois projets qui seraient à la hauteur.

Monsieur le Président souligne qu'un projet est actuellement en train de se structurer autour de l'Afrique (projet commun à Bordeaux 3, Bordeaux 4 et à l'IEP).

Monsieur BEYLOT souligne également le thème du développement durable et de la communication. Il rappelle que tous les gros pôles mondiaux intègrent les SHS.

Monsieur RICHARD pose la question des axes de recherche non retenus dans ce projet. Il souhaite savoir s'ils sont condamnés à disparaître.

Monsieur BOUDOU répond par la négative mais rappelle le besoin de lisibilité et souhaite que ces autres champs deviennent des satellites des pôles d'excellence.

Monsieur LOQUAY souhaite voir se multiplier les synergies entre la communication et « sciences et technologie de l'information ».

Monsieur le Président constate qu'il existe des volontés d'avancer entre les équipes de plusieurs universités avec, par exemple, le regroupement entre LNS et Episteme.

Monsieur BOUDOU précise que les partenariats Université/Entreprises se développent et qu'il y a une opportunité à saisir avec le modèle des « doctorants conseils » dans ce domaine en SHS.

Il présente ensuite le calendrier de mise en œuvre du plan campus :

- ♦ en octobre 2009 : démarrage de la procédure de dialogue compétitif,
- ♦ fin 2010 : signature du contrat pour les travaux. Il convient tout d'abord de rédiger un schéma directeur immobilier par université ; c'est chose faite pour Bordeaux 1.

Monsieur BOUDOU procède ensuite à un point d'information sur la gouvernance et le pilotage du PRES :

Aujourd'hui la présidence est tournante (tous les ans) mais il faut prévoir à terme une évolution. Le bureau reste l'organe de pilotage au côté du Conseil d'Administration et du Conseil d'Orientation Stratégique. Il reste à trouver un directeur exécutif qui, à terme, pourrait devenir le Président du PRES. Cette personne n'est toujours pas recrutée, malgré un appel à candidatures qui s'est montré très fructueux (160 candidatures), pour des questions de rémunération essentiellement.

Monsieur CHAPOULIE demande des informations sur le profil de ce Directeur Exécutif : enseignant chercheur ou administratif de haut niveau ?

Monsieur BOUDOU répond qu'aucun profil n'est écarté même si, jusqu'à présent, l'on recherchait un cadre administratif de niveau supérieur (profil d'énarque ?).

Les départements du PRES restent des éléments moteurs du fonctionnement du PRES. Il souhaite améliorer la communication entre les départements. A côté de ces départements existants, se positionne désormais l'opération Campus. Monsieur Jérôme GOZE a été recruté sur le volet immobilier. Monsieur HICKEL pilotera l'autre volet du projet : « création d'un nouveau modèle d'université ».

La fondation présidée par Monsieur FOURTOU y trouve toute sa place. Il sera épaulé par un chargé de mission, ancien de sciences-politiques. Il s'agit dans cette fondation de ne pas faire comme les autres, c'est-à-dire de donner son ticket d'entrée qu'aux seuls contributeurs. Il y aura trois types de membres :

- ♦ les donateurs individuels,
- ♦ les institutionnels,
- ♦ les grands groupes avec aussi les PME-PMI qui seront des porteurs de projets.

Il convient de développer la communication en interne, mais aussi en externe, d'où la démarche de présentation à tous les membres fondateurs entrepris par Alain BOUDOU.

Il faudra qu'intervienne un vote de chaque CA de tous les membres fondateurs, avant les vacances universitaires, sur la mise en œuvre des projets du plan campus, avec un engagement de mettre en œuvre la feuille de route du projet. Si un CA vote contre, l'université restera dans le PRES mais sera écartée du Plan Campus.

Monsieur GIRON s'interroge sur la présentation concomitante du plan campus et de la réorganisation de la gouvernance et de l'administration du PRES. Il souhaite savoir quelle sera la place des étudiants. Il rappelle que les étudiants ont besoin d'être réintroduits dans les instances du PRES.

Monsieur BOUDOU confirme qu'il faut une présence effective des étudiants dans le PRES mais souligne la complexité de l'organisation visant à réunir de manière satisfaisante des nouveaux représentants des personnels BIATOS et des étudiants.

Monsieur JOLY se félicite des préoccupations sociales du président du PRES sur le devenir des personnels des services Patrimoine mais il souhaite savoir si la mission patrimoniale appartient au PRES. Il souhaite savoir s'il y a une pression de l'Etat sur l'externalisation de certaines missions aujourd'hui réalisées par des personnels de l'université.

Monsieur BOUDOU précise que ce montage n'a pas du tout été initié par l'Etat. La CDC souhaite aider les universités. Les engagements de l'Etat sont très fiables et clairs de même que ceux de la Région Aquitaine. Il faut que l'université de Bordeaux, dont les établissements n'ont pas les moyens de gérer seuls leur patrimoine immobilier, définisse très précisément le rôle à jouer dans la SAS où elle sera majoritaire.

Monsieur BRUN remercie le Président BOUDOU pour son intervention.

Il lève la séance à 16 H 10.

Le Président

Patrice BRUN